mer à sa place M. de LA BRETONNIERE, prêtre séculier. L'évêque et le supérieur des jésuites lui représentèrent qu'il n'avait pas plus le droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique, dans la colonie, que de déplacer un bénéficier. M. de la Jonquière, sans répondre directement à leur représentation, leur fit savoir qu'il avait changé d'avis quant à M. de la Bretonnière; et qu'il avait nommé à sa place le P. HOCQUET, jésuite.

Charles LEMOYNE, baron de Longueil, alors gouverneur de Montréal, étant le plus ancien officier de la colonie, prit les rênes de l'administration, en attendant l'arrivée du successeur de M. de la Jonquière. C'est le premier et jusqu'à présent le seul Canadien, qui se soit trouvé à la tête du gouvernement de son pays.

(A CONTINUER.)

EXTRAIT

Des "Beautés de l'Histoire des Etats-Unis."

LA conduite des nouveaux Anglo-Américains ne mérite pas toujours des louanges, et les fautes qu'ils commirent occasionnèrent leurs propres malheurs. Ce peuple composé de fugitifs, que l'intolérance des prélats avait chassés d'Angleterre, ne se vit pas plutôt paisible dans ses nouveaux établissemens, qu'il se livra à la chaleur d'un faux zèle, et imita la fureur de ceux qui avaient été les auteurs de son exil. Il poursuivit impitoyablement les quakers, les anabaptistes, et d'autres sectaires dont les sentimens différaient des siens, et devint persécuteur quand il cessa lui-même d'être persécuté. Ni la faiblesse de l'âge, ni les infirmités de la vieillesse, ni l'honneur du sexe, ni la dignité du ministère, ni la naissance, ni la fortune, ne purent vaincre la rage de ces fanatiques. Ce zèle anglican s'étendit jusqu'aux sorciers, et il est presque incroyable à quels excès il s'est porté. On ne peut lire sans indignation le procès de la nommée Suzanna Martin, de la ville de Salem, accusée et convaincue de sortilége. La veille de l'exécution, cette infortunée adressa le mémoire suivant à ses juges:

"Votre humble et malheureuse suppliante, n'ayant aucun crime à se reprocher, et voyant les basses subtilités de ses accusateurs, ne peut juger que favorablement de ceux qui se trouvent dans le cas dont elle gémit pour elle-meme. Le ciel connait mon innocence; elle sera connue de même au grand jour, à la face des hommes et des anges. Je ne vous demande point la vie, mais je souhaite, et Dieu connait mes intentions, qu'on mette